

FRONT LAÏQUE

Tribune libre des Laïques
soutenue par la Libre Pensée Dordogne

Bulletin trimestriel N° 82

Juin 2013 (An 221)

1,50 €

« La peur et l'ignorance ont créé les Dieux » Baron d'Holbach

EDITORIAL

La folie meurtrière des fascismes et national-socialisme a exterminé des millions d'hommes, femmes et enfants, il y a soixante dix ans, - c'est mon âge. J'ai longtemps cru, apprenant l'ignominie de ces individus que les gouvernements des peuples vainqueurs, avaient eu la sagesse et la prudence d'interdire efficacement le port des emblèmes, l'apologie de l'idéologie infâme de ces barbares.

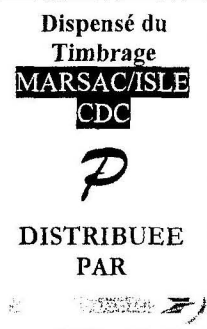
Que j'étais naïf ! Des individus, de nos jours, peuvent se promener impunément, arborant des croix gammées, tatouées dans leur peau, ou portant des tee-shirts avec le nom du parti nazi, ou faire le salut fasciste. Derrière cela, il y a encore et toujours la violence criminelle pour terroriser ceux qui pensent différemment ou sont différents, ceux qui se réclament de l'humanisme et de la tolérance. Et le laxisme de la République à l'égard de ces voyous vient encore de tuer un jeune homme. La République n'a pas su protéger cette jeune victime parce que ces meurtriers développent leur haine sous l'œil endormi de juges et de procureurs plus acharnés à collecter l'ADN de syndicalistes ou à relâcher les fraudeurs fiscaux et autres ministres malhonnêtes, qu'à poursuivre et condamner ces apologistes du crime.

Vous me direz que la Justice ne peut qu'appliquer des lois existantes. Certes ! N'avons-nous pas des députés et sénateurs majoritairement indignés par un tel meurtre ? N'ont-ils pas l'idée de criminaliser le port d'insignes ou les références au nazisme et autres fascismes ?

L'histoire n'est pas bien vieille qui nous rappelle qu'Ebert et Scheidemann- dirigeants socialistes allemands, voulant préserver la « bonne société » ont laissé agir et se développer les bandes des assassins de K.Liebknacht et Rosa Luxembourg et d'autres ouvriers allemands ; ces bandes donneront naissance aux groupes exterminateurs nazis.

Dans toute l'Union Européenne, le même laxisme laisse se développer de tels groupes, alimentés par le chômage, l'ignorance, la haine et la misère. Il est urgent de prendre les mesures nécessaires ! Et ce n'est pas en prenant docilement la route de la dislocation de la République, députés et sénateurs que vous défendez la nation. Ce n'est pas la voie de l'Union Européenne vaticanisée qui fera progresser notre société, au contraire. Les peuples, en s'insurgeant, ont fait jaillir les voix de ceux qui réclament la liberté, le droit de vivre et ne plus subir les interdits et entraves aux libertés individuelles, qu'elles soient policières, patronales ou religieuses. Et ce sont encore et toujours les religieux qui s'en prennent aux poètes, aux artistes, aux cinéastes....

Quand ils ne visent pas Nadia El Fani, c'est le pianiste turc Fazil Say, en Tunisie c'est Chokri Belaïd syndicaliste assassiné, le poète Moncef Ouhaïdi menacé de mort, c'est au Qatar le poète Ibn El Dif condamné à 15 ans de prison pour avoir célébré la lutte du peuple tunisien.



Charlie Hebdo (12/06/13)

FRONT LAÏQUE

CPPAP : 0415 G 86882

Dépôt légal à parution. ISSN : 1244-0000

Rédaction : Gérard LOUIS 25, av. des marguerites 24500 EYMET ; louisgerard1@wanadoo.fr - Direction : J.-J. BRIERE ; 104, rte de Pommier - 24750 ATUR ; jijibri@orange.fr - Abonnement : 1an, 4 numéros : 6 € ; 2 ans : 12 € ; Soutien : plus de 12 €, à adresser à l'ordre de FRONT LAÏQUE- Impression : « Périgord Ressources » C.E.T., rue Eugène Leroy 24120 TERRASSON, Tél. : 05-53-50-69-22 ; assper@aol.com

Le comité de rédaction de FRONT LAÏQUE, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et ne peuvent engager la Fédération départementale de la Libre Pensée de la Dordogne dans son ensemble.

FRONT LAÏQUE

EDITORIAL (SUITE)

Et le poète tunisien Tahar Bekri, célébrant le turc Yunus Emre (1238-1320), incite à aimer et profiter de la vie, de la nature et des plaisirs charnels ; il nous invite à ne pas courber l'échine : « Si on t'impose l'obscurité, résiste ! » et s'adressant aux religieux : « Comment peuvent-ils promettre la paradis, là-haut/ Quand ils couvrent ici-bas les femmes de suie ? »

Les poètes en effet, ont toujours eu du mal à s'entendre avec les religieux, dès lors qu'ils ont compris que ceux-ci n'avaient qu'une fonction : « nous pourrir la vie ». Alors, la laïcité n'est-elle pas une valeur universelle ?

Jean-Jacques Brière de l'Isle

Etre femme prolétaire au XIXème

Révolution de 1789: pour la première fois des femmes se font entendre et participent activement aux journées révolutionnaires. Parmi elles Olympe de Gouges qui écrira en 1791 une: " Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne." Jetée à corps perdu dans la Révolution, elle terminera sur l'échafaud en novembre 1793. Bref, la révolution française dans son principe d'égalité aurait pu laisser espérer une amélioration et un changement de statut pour les citoyennes. Juste une petite avancée avec le contrat de mariage, le divorce, le droit à l'héritage, l'abrogation de la puissance paternelle sur les majeures, mesures bien vite abandonnées par le code napoléonien et aggravé par l'alliance de l'Eglise et de la Restauration (suppression du divorce en 1816). Comme l'écrivait Balzac dans la "Physiologie du mariage": "la femme est une propriété que l'on acquiert par contrat, elle est mobilière car la possession vaut titre; enfin la femme n'est à proprement parler qu'une annexe de l'homme." En ce XIXème siècle, les progrès techniques et l'industrialisation favorisent l'avènement d'un groupe social: celui du prolétariat aux conditions de vie très dures: logements insalubres, manque d'hygiène entraînant des maladies, salaires de misère...Ce prolétariat se trouve au service des dirigeants bourgeois qui eux vivent dans les beaux quartiers. Dans ce contexte d'industrialisation, les femmes sont partie prenante. Dans les manufactures, en particulier dans le textile, ce sont surtout elles et les enfants qui sont employés et qui connaissent des journées de travail de 12 à 14 heures et des salaires bas, équivalents à la moitié de celui des hommes. Après les lois limitant le travail des enfants (1840, 1874) elles seront encore sollicitées dans des travaux répétitifs, longs, épuisants, sous-qualifiés sous la houlette des contremaîtres souvent abusifs. Ces conditions inacceptables ne peuvent déboucher que sur des révoltes. La révolution de 1830 connaîtra la colère des femmes qui monteront sur les barricades. Sans succès. Elles n'obtiendront aucun droit et resteront exclues de la citoyenneté. La révolution de 1848 ne leur sera pas davantage favorable puisqu'elles seront écartées du suffrage universel rétabli et ce, malgré les efforts des journaux, pétitions et clubs féminins. A la fin du Second Empire, lors du soulèvement de la Commune, elles vont occuper le devant de la scène entraînées par Louise Michel. En avril naîtra "l'Union

des femmes pour la défense de Paris" que dirigeront une révolutionnaire russe Elisabeth Dmitrieff et une ouvrière relieuse Nathalie Le Mel. Ce premier mouvement de masse développera la scolarité féminine, multipliera les ateliers coopératifs. En mai, elles combattront sur les barricades, telles Jeanne Marie glorifiée par Rimbaud et l'infirmière Louise à qui Jean Baptiste Clément dédiera "Le temps des cerises".

Dans les écrits des observateurs, des économistes de ce siècle, on retrouve le lien récurrent entre morale et économie politique; Dès 1803, JB Say affirme dans son "Traité d'économie politique" que le salaire ne dépend pas de la valeur produite mais découle du sexe et de l'âge. Costaz, en 1818 dans " L'Essai sur l'administration des manufactures, du commerce et de l'agriculture", s'appuie sur la nature féminine pour justifier le salaire inférieur des femmes: elles ont selon lui, moins de force, d'adresse et de persévérance que les hommes.



Charlie Hebdo (12/06/13)

SOMMAIRE

Editorial (JJ Brière de l'Isle).....	1
Etre femme prolétaire au XIXe (C. Joseph)	2
Affaire du Tatouage (G. Louis).....	4
La politique de l'autruche, ça mène où ?(S. Garrigue)	4
Pensées libres.....	4
Pauvre Portugal (R. Joseph).....	5
Evolution, alimentation et religions (P. Bonn).....	6
Les Echos de Lot et Garonne (J. Cantel).....	7
Rencontre avec D. Attingré (ADMD) (JJB).....	9
Mariage Républicain civil et laïque (G.L.).....	11

FRONT LAÏQUE

Etre femme prolétaire au XIXème (suite)

Il établit aussi un lien entre ouvrière, pauvreté et prostitution. N'affirme-t-il pas que les ouvrières isolées, particulièrement dans les grandes villes, sont conduites à travailler le "5ème quart" de la journée complétant ainsi leur salaire en vendant leur corps. Eugène Buret en 1840 précise que la femme est industriellement un travailleur "imparfait" et met en évidence la nécessité pour elle de se marier et de fonder une famille, seul moyen d'assumer sa subsistance. Villermé a insisté sur la promiscuité, l'inceste, l'obscénité, la prostitution. Par le biais de la sexualité féminine est posé le problème de la classe ouvrière jugée dangereuse car menaçant "l'ordre établi". Les militants ouvriers ne sont pas en reste. Les théoriciens saint-simoniens dans leur journal "l'Atelier" renvoient les femmes à leur rôle d'épouse et de mère. Artisans et ouvriers qualifiés, influencés par Proudhon valorisent le chef de famille et attribuent un rôle subordonné aux femmes, selon la formule proudhonienne; "entre ménagère ou courtisane, il n'y a point, pour la femme de milieu". A quoi Flora Tristan répond: "L'homme le plus opprimé peut opprimer un être qui est sa femme. Elle est la prolétaire du prolétaire." Les congrès de l'Internationale développent l'idée d'une "nature féminine" et de la dépendance de la femme contrainte au service maternel ce qui laisse supposer qu'il y a un rejet de la légitimité du travail féminin et les syndicalistes font pression sur les législateurs pour que soient adoptées des lois qui le limitent. A l'opposé des villes industrielles, les ateliers familiaux et le travail à domicile apparaissent comme des lieux de moralité. Les paysannes représentent, au milieu du siècle, presque la moitié de la population active agricole. Encore en 1866, 40% des femmes travaillent dans les campagnes, contre 27% dans l'industrie et 23% au service domestique. Au travail des champs s'ajoutent d'autres activités: lingères, repasseuses, couturières. L'urbanisation et le mode de vie bourgeois offrent de nouveaux métiers dans la couture (passementières, chapelières),



Charlie Hebdo (12/06/13)

la blanchisserie, le commerce. Il y a aussi les domestiques, les nourrices au service de la bourgeoisie. Et la religion dans tout cela quel rôle joue-t-elle? En période de chômage, les célibataires sont les premières touchées et certaines entrent alors dans les couvents-ateliers qui se sont multipliés dans la première moitié du siècle. Ils combinent surveillance morale et production:

sous la houlette des religieuses les jeunes filles y travaillent presque gratuitement et ... vertueusement. En 1848, le manque de travail déclenche des émeutes, souvent menées par des femmes, contre ces lieux de travail concurrentiels. Existente aussi des usines internats pour les jeunes filles où la moralité est particulièrement surveillée. Celle de Jujurieux, dans l'Ain, ouverte en 1837 devient le phare de cette politique patronale, particulièrement dans les soieries du sud-est de la France. Mais ces "ouvrières enfermées" qui se constituent ainsi une dote sont ensuite convoitées: ce sont de bons partis. L'Eglise, les monarchistes et les républicains refusent aux femmes l'accès à l'instruction, tant leur nature les renvoie aux travaux domestiques et à leur maternité. Première avancée: la loi Duruy qui stipule que chaque commune de plus de 500habitants doit ouvrir une école de filles. La troisième république va rétablir le suffrage universel. Une nouvelle fois les femmes seront oubliées. Victor Hugo le déplore: "Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes; c'est là un état violent, il faut qu'il cesse." Après 1880, des changements notables vont se produire grâce à l'alphabétisation des ouvrières et à la scolarisation des filles. L'enseignement technique féminin, créé à la fin du Second Empire par Elise Lemonnier et madame Dorian, reçoit à la fin du siècle, un nombre non négligeable mais certes insuffisant de filles 'ouvriers et d'artisans. Les lycées sont ouverts aux jeunes filles. La réforme du code civil rétablit le divorce et les femmes peuvent exercer de nouveaux métiers: infirmières, institutrices, vendeuses, employées de bureau... Un consensus se fait dans la classe politique sur la nécessité de protéger le travail des femmes. Dix ans de débats vont donner naissance à la loi de 1892 sur l'interdiction du travail de nuit, des travaux dangereux et la limitation des horaires de travail. Comme cette loi ne concerne pas les ateliers familiaux et sachant que de nombreuses dérogations sont accordées, cela relativise sérieusement les effets.

Dure la vie des femmes au XIXème siècle, considérées de par leur nature inférieures aux hommes, mineures à vie, soumises à la domination du mari. Leur place est au foyer, pas dans la cité et encore moins dans les assemblées. Si elles sont parvenues à obtenir quelques victoires, il faudra attendre le milieu du XXème siècle pour franchir, avec le droit de vote qui leur sera accordé, un pas important vers l'égalité des sexes. Mais des conquêtes restent à faire et le combat continue.

Colette JOSEPH

-----ooOoo-----

L'affaire du TATOUAGE

Tout le monde connaît les scènes de western où l'on voit les cowboys, bref les vachers, marquer au fer rouge leurs troupeaux.

L'humanité ne cessant de progresser, un patron américain, Anthony Lolli, de la société immobilière new-yorkaise Rapid Realty a trouvé mieux. Il promet, depuis la mi-avril, une augmentation de salaire de 15% à tous ses employés qui acceptent de se faire tatouer le logo de l'entreprise. Preuve de générosité, il accepte même de rembourser les 299€ que coûte le tatouage.

Il a probablement été inspiré par Billy Gibby, un Américain de 32 ans au chômage, père de famille, menacé d'expulsion, qui pour tenter de s'en sortir, a transformé son corps en panneau publicitaire : Pas moins de vingt-quatre annonces pour des sites, sous les yeux, sur le front, sur le menton, chaque annonce lui rapportait 800€ en 2007, las, le marché c'est effondré, l'annonce ne rapporte plus que 57€. De plus de nombreux sites on fait faillite.

Il cherche maintenant à obtenir des annonceurs qu'ils effacent ces tatouages .

En France le code du travail interdit ce genre de choses.

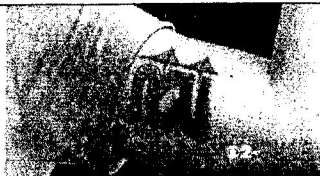
« Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial. »

Quel dommage pour les entreprises ! Un patron qui s'y risquerait serait poursuivi pour traite d'être humain et pourrait être condamné à sept ans de prison et 150 000€ d'amende.

Eh oui, il y a encore des lois, des règles, des normes dans ce pays.

C'est précisément ce que patronat et gouvernements successifs, de droite de gauche, voudraient faire sauter.

Gérard Louis



-----ooOoo-----

La politique de l'autruche, ça mène où ?

Face au fanatisme, face à l'obscurantisme, face au terrorisme qu'il soit islamiste ou chrétien, la Laïcité du xx^e siècle n'est plus qu'une digue de sable. Seul le rationalisme philosophique et militant peut garantir la Paix et la Liberté car tout dépend du savoir, de l'instruction, de la culture, de l'éducation et des connaissances scientifiques. Il faut des garde-fous pour contenir la violence des barbares, l'angélisme et le laxisme qui ont prévalu jusqu'alors à droite mais hélas, surtout à gauche ont engendré un climat délétère, un grand confusionnisme pour ne pas dire davantage... ! Pour les cléricaux de toutes obédiences, tout est rapport de force ; lorsqu'ils sont minoritaires, ils respectent ou plutôt, font semblant de respecter la laïcité mais lorsqu'ils deviennent majoritaires ils imposent leurs lois d'airain. (c'est une constante de l'Histoire.) Désertier le combat idéologique de défense des idéaux laïques en tergiversant comme le font si bien nos dirigeants politiques et nos élus locaux c'est de la forfaiture. Ce qui est encore plus grave c'est qu'ils offrent aux extrémistes et intégristes de tout poil des arguments, donc des armes pour leurs aventures fascistes.

On ne pourra pas dire comme dans les années 40 : « on ne savait pas... » Il y a dans les textes dits « sacrés » ainsi que dans les discours, les tweets, les prêches et les fatwas des diatribes toutes aussi virulentes et mortifères que dans le trop célèbre Mein-kampf. Le cul entre deux chaises, c'est dangereux !

Simon Garrigue.

-----ooOoo-----

Pensées Libres

Je n'ai chargé mon âme de mes organes.

Alain

-----ooOoo-----

La seule notion d'armée enferme toute la guerre possible. La barbarie n'est pas dans les hommes, elle est dans l'institution.

Alain

-----ooOoo-----

Je souhaite que nos armées soient territoriales dans tout le sens du mot, et qu'il soit affiché partout que, passé les poteaux de la frontière, les hommes sont déliés d'obéissance

Alain

-----ooOoo-----

Croire est agréable. C'est une ivresse dont il faut se priver.

Alain

-----ooOoo-----

S'il y a un attribut terrible de Dieu, c'est qu'il n'existe pas.

Alain

-----ooOoo-----

***Merci de penser à régler
votre cotisation 2013
dont le montant est compris
entre 54 et 73€.***

En voici le détail : part nationale 49€ ;
part départementale: 5€

Abonnement à La Raison: 13€ ;
Abonnement à Front Laïque: 6€

Possibilité de régler en plusieurs fois.
Chèque à libeller à l'ordre de la Libre
Pensée Dordogne et à envoyer à

Colette JOSEPH La Mounerie 24220
CASTELS

FRONT LAÏQUE

Pauvre Portugal

Parmi les préjugés qui circulent, le portugais serait un grand travailleur. Si tel est le cas, alors plaignons-le car dans son pays les nouvelles conditions de travail ne sont pas tendres: quarante heures par semaine et plus, une retraite qui s'éloigne et des plans d'austérité qui se suivent; une véritable descente aux enfers sans parler du chômage devenu endémique. La réponse de leurs dirigeants pour tenter de juguler cette crise est une privatisation à outrance. Ces mêmes gouvernants qui ont dépensé avec l'argent public des milliards d'euros pour les banques. Pauvres portugais terriblement marqués par la dictature salazariste qui n'offrait comme seule solution que l'expatriation, sans ressources, sans instruction pour aller grossir les rangs d'un sous prolétariat au service des entreprises capitalistes des pays voisins. Depuis la "révolution des œillets" en 1974 la sinistre dictature s'est estompée et l'entrée dans l'Europe devait définitivement effacer le bilan de ces années noires. On a vu le résultat! Des pays du sud : Grèce, Espagne, Portugal... qui s'enfoncent dans la crise. Bientôt plus rien ne leur appartiendra tout sera vendu diktat européen oblige: services publics, patrimoines historiques, flottes aériennes, ports maritimes, îles touristiques... Les peuples doivent payer une dette dont ils ne sont pas responsables. Et ils ne sont pas ou plutôt nous ne sommes pas au bout de nos peines. Il se prépare en effet un accord de libre échange entre les USA et l'Europe aux conséquences désastreuses pour les états et les peuples européens. Ce partenariat transatlantique va achever la main mise du libéralisme le plus dur sur la construction de notre continent. Finies les lois en matière de justice, d'environnement, de culture et de santé trop contraignantes pour les américains. Et quand on sait que l'un des plus fervents défenseurs de cet accord est le président de la commission européenne,

Manuel Barroso portugais de son état, on peut s'interroger sur la place qu'il accorde au sort de ses concitoyens. Même l'exception culturelle pour M. Barroso doit être négociée. Que faire pour s'y opposer? En France le Conseil constitutionnel a proclamé la suprématie des traités et des décrets européens sur les lois et la constitution françaises. Alors qu'en Allemagne nous assistons au processus inverse. Le Bundestag a autorité sur les décisions européennes et prend de plus

en plus le pas sur le reste de l'Europe pour diriger l'ensemble de l'économie. Cet hégémonisme met à mal nombre de pays et principalement ceux du sud qui ne peuvent plus procéder à une dévaluation en l'absence de monnaies nationales. Ces peuples méditerranéens se tiers-mondisent, leurs jeunes diplômés s'expatrient au bénéfice

des pays riches du nord comme l'Allemagne, laissant sur place un main d'œuvre non qualifiée, victime d'une économie en faillite. Pour parfaire cette "réussite" européenne, il convient maintenant de démanteler les états qui la composent. Il suffit pour cela d'opposer les régions riches aux régions pauvres: l'Italie du nord au Mezzogiorno, la Flandre à la Wallonie et en dépit des frontières réunifier les catalans puis les basques au détriment des unités nationales française et espagnole. Cet éclatement des états-nations va permettre de parachever le continent en créant de profondes inégalités; le but étant l'association des plus riches dans une recherche de profit maximal. Au nom du libéralisme où en sommes-nous arrivés? Etre libéral c'est militer pour les libertés de l'individu contre l'absolutisme politique, le dirigisme économique, l'intolérance philosophique. Même si le socialisme et l'étatisme l'ont combattu tout au long de notre histoire contemporaine, certains aspects de sa définition pourraient séduire. Mais à y regarder de plus près on se ravise vite. Ainsi Grotius l'un des pères de la doctrine libérale au XVIIème siècle légittima sans réticence l'institution de l'esclavage nous dit le philosophe Lucien Sève dans un article du Monde Diplomatique.(1) " Il y a des hommes nés pour la servitude" écrivait Grotius en se réclamant d'Aristote. Quant au très célèbre aristocrate-démocrate Alexis de Tocqueville il déclarait deux siècles plus tard: "La race européenne a reçu du ciel ou acquis par ses efforts une si incontestable supériorité sur toutes les autres races qui composent la grande famille humaine que l'homme placé chez nous, par ses vices et par son ignorance, au dernier échelon de l'échelle sociale est encore le premier chez les sauvages." Faut-il parler de contexte historique pour excuser ces écrits? La littérature française du XIXème siècle nous donne réponse.

Quand Alexandre Dumas écrivait "Un gros nègre du Congo dont le visage dans toute l'exagération de la laideur de la race offrait l'expression de la plus complète stupidité.", Lamartine à propos de Toussaint Louverture déclarait: " Je suis de la couleur de ceux qu'on persécute." Et Gérard de Nerval pensait que "tous les peuples sont les mêmes." "Si la famille Rothschild n'est pas habillée en jaune, nous serons très prochainement, nous chrétiens, domestiqués, ilotisés, réduits en servitude." s'effrayait Jules de Goncourt alors que cette haine exaspérait Gustave Flaubert lui qui fut toujours pour les minorités.(2) Non le contexte a bon dos c'est une façon de se dédouaner qui fait offense à toutes les victimes du racisme et s'en référer au contexte c'est

FRONT LAÏQUE

Pauvre Portugal (suite)

perdre sa liberté de penser. Pour Lucien Sève on constate une "morgue de caste" dans les milieux dirigeants actuels. C'est une caractéristique de la doctrine libérale. Libéralisme et démocratie n'ont jamais été synonymes. L'opposition Nord-Sud quand il s'agit des peuples et des états européens participerait de la même démarche et inquiétons-nous sérieusement de ce qui pourrait devenir conflictuel. Pauvres pays méditerranéens dont les gouvernements n'ont plus rien de national, au service qu'ils sont d'une Europe fédérale, régionale, bientôt totalement partenaire de l'Union transatlantique. Pays du sud restés de longues années sous le joug des dictatures fascistes. Les portugais ont inventé le mot "saudade" pour parler de leur mélancolie

existentielle et culturelle. Ils risquent d'en avoir besoin encore longtemps pour exprimer leur souffrance; même la douceur de leur climat ne parviendra pas à les consoler. Souhaitons-leur dans la vague de privatisations qu'ils subissent, que les dirigeants n'en arrivent pas à décréter, comme ultime proposition, la privatisation de leur soleil !

- (1) Monde diplomatique Juin 2013
- (2) Chronique du racisme Edition Pimientos

Raymond JOSEPH

Évolution, alimentation et religions

L'Évolution darwinienne a engendré notre espèce *l'homo sapiens*. Un des éléments clé de cette « réussite » est la diversité de notre alimentation à base de protéines animales et végétales : nous sommes omnivores. Mais si notre mode d'alimentation est une nécessité quant à nos besoins physiologiques naturels, intrinsèques à notre espèce, une autre dimension nous est propre c'est le besoin d'appartenance. Depuis nos ancêtres, nomades cueilleurs-chasseurs, jusqu'à notre sédentarité d'aujourd'hui nous sommes bien plus qu'une espèce grégaire ; nous vivons au sein d'organisations structurées et sociales ; l'espèce humaine est sociale et pensante. Ces organisations structurées commencent par une famille, puis un peuple, une nation, un État. La diversité alimentaire liée aux ressources naturelles des différentes aires géographiques sur lesquelles se meuvent les peuples en font une richesse que les groupes humains peuvent partager lors de déplacements et de rencontres. C'est ainsi que l'alimentation et la gastronomie se diversifient, s'enrichissent, évoluent et tendent à s'universaliser. Passons bien évidemment sur les dérives alimentaires liées à l'industrialisation des plats préparés engendrant toutes les maladies que nous connaissons : obésité, diabète, hypertension, etc... Mais qui font néanmoins partie de l'évolution de l'alimentation. Cette alimentation qui évolue, comme tout élément culturel (la théorie des *mêmes**), est une liberté : la liberté de créer de nouvelles recettes, de nouvelles saveurs grâce à des modes de cuisson différents mais surtout par l'apport de légumes, fruits, épices nouveaux et exotiques, ainsi que les viandes des différentes espèces animales domestiquées, bovines, caprines, ovines et porcines et, parfois encore, du gibier. Les religions ne devraient en aucun cas tenter d'interférer dans la vie quotidienne des hommes afin de les formater à leur profit, l'évolution naturelle se charge d'elle-même de faire évoluer les hommes sans aucune

arrière pensée. Et bien évidemment aucun interdit alimentaire religieux ne devrait s'immiscer dans l'alimentation et la gastronomie. L'échange, le partage, la générosité et la convivialité autour d'un repas sont propres à l'homme naturellement, à son rapprochement, à son empathie envers autrui et à son évolution. Alors que l'humanité devrait être une et indivisible car l'homme est issu d'une seule et même souche provenant du Grand Rift africain, que dire de toutes ces contraintes, de ces innombrables interdits alimentaires imposés par les religions à l'humanité afin de la diviser ? Il suffit de prendre connaissance, entre autres, du Lévitique chapitre 11 verset 7 de l'Ancien Testament chez les Chrétiens pour prendre conscience que ces interdits tendent au communautarisme -diviser pour mieux régner- tout comme la nourriture hallal dans l'Islam et kascher dans le Judaïsme. Ces tentatives de contrôles alimentaires sur l'homme par les religions sont bien une régression artificielle dans l'ordre naturel de l'évolution humaine.

Philippe Bonn.

* Un **même** (de l'anglais *meme*; calqué sur *gène*, sans rapport et à ne pas confondre avec le français *même*) est un **élément culturel** reconnaissable (par exemple : un concept, une habitude, une information, un phénomène, une attitude, etc.), répliqué et transmis par l'imitation du comportement d'un individu par d'autres individus et donc sujet à évolution.



Charlie hebdo (12/06/13)

-----ooOoo-----

-----ooOoo-----

Tradition ! Quand tu nous tiens !

Cette expression me vient à l'esprit lorsque je lis la presse et constate qu'au nom de je ne sais quel but visé, certaines associations avec le soutien des communes, s'ingénient à recréer des manifestations tombées en désuétude depuis longtemps. J'avoue mon hypocrisie lorsque je dis ne pas connaître l'objectif de ces pseudo-fêtes car il est évident qu'il s'agit, d'une certaine manière, d'occulter les difficultés de la vie en recréant, comme au bon vieux temps des Césars, Caligula, Néron et compagnie, des fêtes pour calmer certaines velléités qui auraient pu naître dans l'esprit de ceux qu'on pourrait qualifier de Libres-Penseurs. Un exemple flagrant est celui de Gontaud de Nogaret qui fait l'objet de l'article avec photo, dans le Républicain du 12 juillet 2012, dessous :

~~GONTAUD-DE-NOGARET~~ Le feu de St-Jean de Blanquine



Prêts pour l'embrasement de St-Jean de Blanquine. (PHOTO REPUBLICAIN GONTAUD-DE-NOGARET)

C'était surtout la fête des voisins sur les hauteurs de Blanquine à l'occasion du prétexte de la St-Jean: repas journaux puis embrasement du traditionnel feu pour maintenir la flamme du respect des liens quotidiens de bon voisinage.

Lorsque j'habitais encore Gontaud de Nogaret, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 2008, j'avais eu l'idée "saugrenue" de créer un comité de quartier, appelé "Les hauts de Blanquine" nom du lieu-dit principal, même si ce tronçon d'environ 1 km est composé d'une dizaine de "lieux-dits". Si je qualifie mon initiative de "saugrenue" je ne fais que traduire la pensée de M. le Maire car dès qu'il avait pris connaissance de ce comité, il s'était empressé de m'écrire pour me dire qu'il n'en tiendrait pas compte et qu'en aucun cas il ne traiterait aucune question à ce titre. Joli sens de la démocratie ! A l'époque, au titre de président de ce comité je l'avais averti que : « la route était extrêmement dangereuse compte tenu de son étroitesse, de l'absence de place et d'éclairage public pour circuler à pied. D'ailleurs il y avait déjà eu plusieurs accidents et de lui préciser qu'à

Merci à l'ancien président Gérard Calabet pour son dévouement (et ses talents musicaux cachés) et félicitation à Jean-Marc Deus, jeune retraité, prêt à poursuivre dans le même esprit de proximité le destin convivial des «Hauts de Blanquine».

la lecture du Sud-Ouest du 18 mai 2009, je constate qu'une fois de plus un accident s'est encore produit entre deux véhicules entraînant des blessures sur les deux conductrices. Doit-on attendre qu'il y ait un accident mortel pour enfin faire quelque chose ? »

Après mon départ les habitants se sont empressés d'abandonner toute attitude revendicative et de "comme on dit", rentrer dans le rang. Depuis cette date la seule activité de ce comité est définie dans le texte ci-dessus..

-----ooOoo-----

Sud-Ouest du 24 juillet 2012 –

PUCH d'AGENAIS

Un retour à la tradition

Au hameau de Lompian de Puch, on fête aussi le feu de la St-Jean avec implication totale du culte catholique, comme il est précisé dans le journal, je cite : « [...] depuis des décennies, cette tradition ancestrale n'existait plus. A l'initiative d'Ida, Guy et Christian, le feu renaissait de ses cendres ». Comme c'est poétique ! N'est-ce pas ? Puis « Le père Yvan Pilato était prêt à bénir ce feu tant souhaité. L'importance du rite se situait à l'origine autour de la braise, et donc du saut purificateur que deux ou trois paroissiens ont fait au dessus du brasier » Ça c'est du beau charabia ! Et ça, ça fait avancer vraiment la "culture"

-----ooOoo-----

Sud-ouest du 21 juillet 2012 – PARIS

Paris doit-il toujours subventionner le PSG ?

Les élus EEV de Paris ont demandé, hier, la suppression de la subvention de la ville d'un montant de 1 million d'euros au Paris-St-Germain, après l'arrivée dans le club de la capitale de l'attaquant suédois Zlatan Ibrahimovic. - Zlatan ! Vous connaissez ? Mais oui, c'est celui qui a accepté, le pauvre, de rejoindre le club pour un salaire équivalent à1200 fois le salaire minimum légal. Faut bien aider le "sport" ! Et les sportifs !

-----ooOoo-----

Sud-Ouest du 23 juillet 2012 – CONSEIL GENERAL

Des aides à la restauration

Je cite : « Le service du patrimoine du Conseil Général de Lot et Garonne accompagne les propriétaires publics et privés dans les travaux de conservation, de restauration et d'accessibilité du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, présentant un intérêt architectural, historique ou ethnographique [...] En 2011 le Conseil général a accordé comme subvention pour tous ces travaux une enveloppe de 781.146 € ». Naturellement il n'est donné aucun détail de la distribution pour qui, pourquoi, comment ?

FRONT LAÏQUE

LES ECHOS DE LOT ET GARONNE (suite)

Républicain du 16 février 2012 –
STRASBOURG

Un cimetière musulman.

Le premier cimetière musulman municipal vient d'être inauguré à Strasbourg. Naturellement les pouvoirs publics ont les pleins "pouvoirs" pour son financement puisque le concordat le leur permet. Encore un énorme clou rouillé qui s'enfonce dans la chair de la République pour bien consolider une laïcité béante, abyssale, profonde.

-----ooOoo-----

Républicain du 23 août 2012 –TONNEINS
La chapelle de Venès sur la bonne route
Sud-Ouest du 23 juillet 2012 –

CONSEIL GENERAL

Des aides à la restauration

Je cite : « *Le service du patrimoine du Conseil Général de Lot et Garonne accompagne les propriétaires publics et privés dans les travaux de conservation, de restauration et d'accessibilité du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, présentant un intérêt architectural, historique ou ethnographique [.....] En 2011 le Conseil général a accordé comme subvention pour tous ces travaux une enveloppe de 781.146 €* ». Naturellement il n'est donné aucun détail de la distribution pour qui, pourquoi, comment.

-----ooOoo-----

Sud-Ouest du 23 février 2013 –
COLLECTIVITÉS

Moitié moins de cantons.

Enfin ! A l'avenir il y aura 2000 cantons, contre 4000 actuellement. Voilà une bonne nouvelle ! Fausse joie !!!! Le nombre des conseillers départementaux (noms qui remplacent l'ancienne appellation de conseillers généraux) restera stable avec obligation : Un homme et une femme élus ensemble par canton). N'est-ce pas génial ?

-----ooOoo-----

Sud-Ouest du 21 Août 2012 – NORD-MALI
Le credo intransigeant d'un islamiste malien

Désolé, je vais timidement et avec précaution, me permettre une petite escapade au Mali si vous êtes d'accord. Bien ! Il s'agit d'un article sur un trois quarts de page concernant les propos recueillis par Lemine Ould M'Salemp au Sahel sous la rubrique "Le Monde" avec la photo sous-titrée //Senda Ould Bouamama, porte-parole du mouvement Ansar Dine : *Que le monde entier soit contre nous*

nous laisse indifférents//. Tout d'abord je n'irai pas jusqu'à faire un jeu de mot avec le nom du mouvement pour savoir, s'il est à l'huile ou non mais sans relater l'ensemble du texte, je vais vous citer quelques phrases émanant dudit porte-parole adepte de la religion de paix et d'amour, qui ne semblent pas mettre de l'huile dans les rouages. : « *L'application de la charia est une obligation divine pour tout musulman, que cela choque certains n'est pas notre souci. – Oui nous avons coupé la main d'un voleur, flagellé des buveurs d'alcool, lapidé un couple non marié. – C'est une question que nous ne discutons même pas. – Le djihad est un devoir. – Nous sommes déjà un Etat islamique et l'Afghanistan des talibans est notre modèle, etc.* ».

-----ooOoo-----

Sud-Ouest du 20 octobre 2012 –GERS
L'occitan dès la maternité

L'article : « *Le Conseil général du Gers va distribuer un CD de comptines et chants en occitan aux jeunes mamans de la maternité d'Auch "pour donner aux tout-petits l'opportunité d'entendre les sonorités de notre langue régionale et de découvrir le patrimoine de notre territoire", a annoncé Marie-Françoise Rivail, chargée de mission à la langue et à la culture occitane au Conseil général du Gers.* »

Un modelage du cerveau bien mieux que dans le meilleur des mondes par Aldous Huxley.

-----ooOoo-----

Sud-Ouest du 1^{er} novembre 2012 –PUY EN
VELAY

Laurent Vauquiez interdit la marche des "Zombies"

Le maire de Puy en Velay estime que la Toussaint était un moment consacré aux familles et à leurs défunts et qu'une "Zombie Walk" pourrait choquer les administrés. Je ne suis pas un fan de ce genre de manifestation mais la décision du maire est tout simplement un procès d'intention inadmissible sélectif car si on jette un coup d'œil sur le site de cette ville on peut y voir une vidéo qui montre tout un cortège retraçant le Moyen-Age. Il est vrai qu'au Moyen-Age toulemonde il est beau, toulemonde il est gentil et qu'il est de notoriété publique que le peuple baignait dans la joie, la liberté et l'opulence.

-----ooOoo-----

Républicain du 8 novembre 2012 – SAINT-
COLOMB-DE-LAUZUN

11 Novembre, modification pour la cérémonie.

Tous les jours on peut dire : « Tiens ! Elle est nouvelle celle-là ». Pourquoi ? La cérémonie du 11 novembre a été célébrée le dimanche 4 novembre au lieu et place du 11 novembre. Intéressant ! Non ? Tout simplement parce que, je cite l'article, : « *La remise en état de l'église de St-Colomb-de-Lauzun implique une modification du*

FRONT LAÏQUE

LES ECHOS DE LOT ET GARONNE (suite et fin)

déroulement de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Un office religieux avait lieu en l'église. Il sera remplacé par une prière universelle qui a eu lieu le 4 novembre sur le parvis de l'église. » A part le style charabia de ce texte journalistique, n'y a-t-il pas là matière à réflexion ? Le maire est aux ordres du curé. Bravo !

-----ooOoo-----

Sud-Ouest du 18 juillet 2011 – TONNEINS

Des fins de mois difficiles pour la paroisse

Une demi page pour relater les gémissements du curé dénommé "père" Michel Olivié qui se plaint d'avoir des fins de mois difficiles concernant la gestion financière de sa paroisse qui se compose de neuf églises. Qu'est-ce qu'on s'en secoue l'encensoir ? Une kermesse est organisée à Clayrac pour, je cite : « *Donnez-lui les moyens de remplir sa mission* » Bien ! Alors où est le smilblick ? Si l'article s'arrêtait là on pourrait se dire que finalement il (*Le père*) s'organise bien pour améliorer ses recettes, c'est son droit, mais, et oui encore un mais, le reste de l'article ne sont que des appels du pied aux pouvoirs publics pour apitoyer les élus en espérant certainement recevoir une "petite subvention". Il énumère ainsi les charges de sa paroisse : « [.....] *Si toutes les églises appartiennent à l'Etat, nous en avons l'usage exclusif avec les charges qui en découlent* [.....] *Le presbytère, lui, appartient à l'association culturelle et son entretien et les impôts nous incombent.* [.....] *Il faut évidemment payer le salaire de la secrétaire tout comme il faut rétribuer la femme de ménage* [.....] *La paroisse qui ne reçoit rien de l'Etat, est donc condamnée à se montrer inventive, etc.* ». Que peut-on en déduire de toutes ces jérémiades, hormis le fait que tout cela est son problème. Il dit avoir récolté 39.979 € de dons l'an dernier plus 14.671 € en provenances des quêtes ordinaires du dimanche. De quoi se plaint-il surtout pour un "métier" qui n'en est pas un. En fait son activité ressemble à une entreprise à caractère libéral et bien qu'il s'organise en conséquence à savoir se déclarer comme telle et facturer ses prestations avec une comptabilité en bonne et due forme, une déclaration au fisc comme il se doit et payer des impôts comme tout contribuable, salarié ou en entreprise.

Front Laïque rencontre Dominique Attingré déléguée de l'ADMD pour la Dordogne.

Mardi 28 mai, Jacques Sarète et Jean-Jacques

Brière(pour Front Laïque) rencontraient la déléguée pour la Dordogne de l'association pour le Droit à Mourir Dans la Dignité (A.D.M.D.) dans le but de faire le point sur l'avancée de ce qui est le combat de toujours de cette association nationale dont les préoccupations dépassent nos frontières et qui ne se laisse pas endormir par les promesses électorales.

JJ Brière : bonjour Dominique, je voudrais que tu nous présentes l'ADMD dans la période actuelle et que tu fasses le point de la revendication d'une loi, promise par un candidat à la présidence de la République. Quelle possibilité législative y a-t-il ? Comment évolue l'opinion publique si tant est qu'elle puisse être perçue par des sondages ? Je rappelle préalablement que Front Laïque depuis ses débuts en 1992 soutient la revendication de l'ADMD en Dordogne comme au plan national.

Dominique Attingré : Tout d'abord je rappellerai que l'ADMD fondée en 1980 par l'écrivain Michel Lee Landa, prône « le droit pour chacun d'avoir une fin de vie conforme à ses conceptions personnelles de la dignité et de la liberté ». L'ADMD porte depuis 33 ans une revendication nécessaire en France d'obtenir une loi légalisant l'euthanasie et le suicide assisté ainsi que l'assurance d'un accès universel aux soins palliatifs, dans le cadre strict d'une loi républicaine, pour ceux victimes d'accidents ou de pathologies graves, incurables, invalidantes, définitives et en phase avancée ou terminale, infligeant une souffrance physique ou psychique constante, inapaisable ou qu'ils jugent insupportable. Des pays voisins ouvrent la voie; en France plus de 50 000 membres adhèrent à l'ADMD et des sondages (2012) disent qu'entre 86% et 94 % des français sont favorables à une loi encadrant l'euthanasie. De même ce serait 60% des professionnels de santé qui seraient favorables à une telle loi. Il est donc nécessaire en France d'obtenir une loi légalisant l'euthanasie et le suicide assisté ainsi que l'assurance d'un accès universel aux soins palliatifs, dans le cadre strict d'une loi républicaine, pour ceux victimes d'accidents ou de pathologies graves, incurables, invalidantes, définitives et en phase avancée ou terminale, infligeant une souffrance physique ou psychique constante, inapaisable ou qu'ils jugent insupportable.

JJ Brière: Où en sommes-nous actuellement sur le plan du Parlement, puisque nous avons vu un projet qui aurait pu passer plus tôt et qu'il y a une majorité maintenant favorable dans les assemblées, représentant la tendance marquée de l'opinion ? Et le candidat à la présidence avait une proposition favorable.

FRONT LAÏQUE

ADMD

J. Sarete: L'ancien candidat, François Hollande, une fois élu, a désigné une commission dirigée par un expert médecin le Pr Sicard; cette commission (voir page 20 du n°80 de F.L.) était composée presque exclusivement de gens hostiles à l'aide active à mourir.

Dominique Attingré: le sujet n'est pas du ressort des seuls médecins ou des religieux, ni même de la famille; c'est une décision qui concerne l'individu le citoyen et lui seul, de dire ou non comment il veut que soit sa fin de vie. C'est pour cela que l'ADMD préconise que chacun, s'il se sent concerné, anticipe tant qu'il peut décider, et l'écrive sous la forme de "Directives anticipées". C'est à dire que vouloir éviter des souffrances inutiles et insupportables n'est une obligation pour personne, mais que celui qui veut y échapper doit pouvoir l'exprimer sans mettre en cause ceux qui l'auront aidé de manière ultime. Pensez à l'affaire judiciaire de Saint Astier! Quelle souffrance ensuite pour celles qui ont eu du coeur pour rester humaines.

JJ Brière: La situation actuelle c'est celle qui découle de la loi dite Leonetti, du nom de ce médecin député qui a donné l'impression de se préoccuper de la fin de vie, mais qu'en est-il réellement! N'y a t'il pas illusion ou ignorance du public sur ce que la presse nous présente comme une réponse raisonnable à la fin de vie tout en évitant l'euthanasie terme qui impressionne toujours?

D.A.: Avec la loi Leonetti, qui reprend la notion de "Personne de Confiance" définie par la loi de mars 2002, il y a eu une avancée, mais la réalité économique et sociale fait que sur le 1,5 million de décès par an en France, on estime que 20% d'entre eux relèvent des soins palliatifs. Et sur ces patients concernés seuls 20% environ sont pris en charge réellement, parce qu'il n'y a pas assez de structures ou de personnel formé ou de « lits ». Donc 80% de cette population se trouve contrainte d'agoniser dans des services non spécialisés avec un personnel non formé. Il faut souligner que 5% des souffrances ne peuvent être soulagées. Quant aux autres, qui bénéficient de soins palliatifs, l'interdiction légale de les aider à finir dignement, fait que selon la loi Leonetti, ils sont entre les mains d'une équipe mobile de soins palliatifs qui, après avis d'un collège de médecins, de la famille et de la personne de confiance, après que le médecin ait informé le patient des conséquences, celui-ci applique ou non une mise en sédation.

La mise en sédation implique la suspension du traitement, et on laisse, sans boire ni manger, la personne, qui est chargée de produits calmants et antalgiques, jusqu'à sa fin qui survient plus ou moins vite, mais donc parfois, au bout de souffrances qui ne

(suite)

peuvent pas être calmées et qui font également souffrir l'entourage. Et pourtant 90% de la population et 60% des médecins, exprime un accord sur la nécessité d'une loi encadrant l'euthanasie, c'est à dire une aide active à mourir, donc qui abrège les souffrances; alors que la loi actuelle, qui protège peut-être la conscience de certains médecins, permettant la sédation, qui peut prendre quelques heures ou quelques semaines, laisse mourir. Le docteur Leonetti appelle lui-même, la loi qui porte son nom "la loi du Laisser Mourir". Pour l'ADMD c'est la volonté du patient qui doit être respectée avant tout; ce n'est pas un problème pour ceux qui choisissent quels qu'en soient les motifs, de laisser faire les choses et d'attendre la fin, mais il faut que ceux qui décident de finir dignement puissent être respectés dans leur choix et que la société leur en donne les moyens humainement appropriés.

JJ Brière : Qu'en est-il en Dordogne ? Il semble que vos actions soient bien perçues et que la relation situation hospitalière et fin de vie, fasse qu'un accueil favorable suive vos interventions dans le public ?

D. Attingré : Certes, notre antenne de Dordogne créée en 1983 par Jacqueline Boucharel a regroupé une dizaine de personnes au début. Un certain nombre de personnalités ont aidé à notre notoriété; en 1991 M. Bourland est nommé délégué par Paris puis M. Rapnouil et J. Pierre Boucharel jusqu'à son décès en 2007. Ensuite, J. Claude Gomez que vous connaissez bien a développé l'assise solide que nous connaissons, par des actions sur le terrain avec une équipe dynamique; et, depuis juillet 2012, c'est D. Attingré qui anime la délégation. Pendant toutes ces années nous avons aussi fait nombre de conférences et de débats, rencontré des élus dont des députés et sénateurs.

JJ Brière : Votre tâche est d'informer et débattre pour combattre toutes les peurs ou les idées préconçues hostiles qui, l'actualité récente nous l'a montré, sont soutenues par des corps sociaux étrangers à la République, qui veulent empêcher les citoyens de décider seuls et utilisent les religions comme prétexte.

D. Attingré : Oui, d'ailleurs nous pouvons nous demander s'il n'eut pas été tactiquement plus sage pour ce gouvernement de faire passer la loi sur l'euthanasie avant celle sur le mariage pour tous, car le projet qui nous intéresse nous semble plus consensuel, bien qu'il protège peut-être la conscience de certains médecins, permettant la sédation, qui peut prendre quelques heures ou quelques semaines, laisse mourir. Le docteur Leonetti appelle lui-même, la loi qui porte son nom "la loi du Laisser Mourir".

FRONT LAÏQUE

ADMD (suite et fin)

Pour l'ADMD c'est la volonté du patient qui doit être respectée avant tout; ce n'est pas un problème pour ceux qui choisissent quels qu'en soient les motifs, de laisser faire les choses et d'attendre la fin, mais il faut que ceux qui décident de finir dignement puissent être respectés dans leur choix et que la société leur en donne les moyens humainement appropriés.

JJ Brière : Qu'en est-il en Dordogne ? Il semble que vos actions soient bien perçues et que la relation situation hospitalière et fin de vie, fasse qu'un accueil favorable suive vos interventions dans le public.

D. Attingré : Certes, notre antenne de Dordogne créée en 1983 par Jacqueline Boucharel a regroupé une dizaine de personnes au début. Un certain nombre de personnalités ont aidé à notre notoriété ; en 1991 M. Bourland est nommé délégué par Paris puis M. Rapnouil et J. Pierre Boucharel jusqu'à son décès en 2007. Ensuite, J. Claude Gomez que vous connaissez bien a développé l'assise solide que nous connaissons, par des actions sur le terrain avec une équipe dynamique ; et, depuis juillet 2012, c'est D. Attingré qui anime la délégation. Pendant toutes ces années nous avons aussi fait nombre de conférences et de débats, rencontré des élus dont des députés et sénateurs.

JJ Brière : Votre tâche est d'informer et débattre pour combattre toutes les peurs ou les idées préconçues hostiles qui, l'actualité récente nous l'a montré, sont soutenues par des corps sociaux étrangers à la République, qui veulent empêcher les citoyens de décider seuls et utilisent les religions comme prétexte.

D. Attingré : Oui, d'ailleurs nous pouvons nous demander s'il n'eut pas été tactiquement plus sage pour ce gouvernement de faire passer la loi sur l'euthanasie avant celle sur le mariage pour tous, car le projet qui nous intéresse nous semble plus consensuel, bien qu'il concerne un problème de liberté individuelle lui aussi. Mais nous savons qu'en Dordogne nos quatre députés et nos deux sénateurs soutiennent notre projet de loi, que vos lecteurs peuvent retrouver sur le site de l'ADMD (www.admd.net) et normalement le projet devrait être présenté fin juin.

JJ Brière : merci de nous avoir reçu, mais il me

paraît utile pour nos lecteurs intéressés de connaître ce que sont les directives anticipées et où les déposer ?

D. Attingré : Les Directives anticipées sont un document que l'ADMD fournit à la demande ; ce document complété daté et signé est à renvoyer à l'A.D.M.D 50 rue de Chabrol 75010 Paris, et des copies sont à remettre à la personne de confiance et à son médecin et, bien sûr en conserver un exemplaire. La désignation de la personne de confiance est utilement communiquée au médecin puisque l'article L 1111-6 du code de Santé Publique fait obligation au médecin de consulter la personne de confiance désignée par vous même.

Enfin pour conclure je rappellerai que le droit à l'euthanasie pour finir sa vie dignement, n'est pas une obligation, chacun restant maître de décider tant qu'il le peut et qu'il faut une loi pour encadrer ce droit individuel- on l'a comparé au droit à l'IVG, cela ne concerne pas tout le monde, c'est la liberté de chacun de décider pour son corps, cela ne gêne nullement ceux qui ne partagent pas ce choix, mais la liberté de chacun est l'affaire de tous. C'est comme cela que doit fonctionner la République.

L'ADMD milite pour permettre à chacun d'avoir une fin de vie conforme à ses conceptions personnelles de dignité et de liberté. Dans cette perspective, l'ADMD entend obtenir le vote d'une loi légalisant l'euthanasie. Le vote de cette loi mettrait la France au diapason des législations et des pratiques belges et hollandaises, pays où la légalisation de l'aide active à mourir a eu pour corollaire le nécessaire développement des soins palliatifs de telle sorte que soit en toutes circonstances préservée la liberté de choix du patient, le recours à l'euthanasie ne devant pas être envisagé comme une alternative à un défaut d'accès aux soins palliatifs

A EYMET, le 25 février, un mariage civil selon un rite républicain de 1793, retrouvé par Gérard LOUIS

A l'entrée de la salle des mariage une table joliment préparée sur la quelle était installé les objets suivants :
Les bijoux nuptiaux (qui seront échangés en cours de cérémonie),

Trois roses (symbole de pureté) enrubannées des couleurs de la République,

Trois bougies et trois chandeliers : le réconfort et la chaleur.

L'eau, le sel, le pain : la nourriture.

Le riz : plus que la nourriture, le symbole du bonheur.

L'épi de blé : l'union entre les hommes.

Une grenade et de la terre : symbole de la fécondité.

Le livre d'or.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen

I – MARIAGE CIVIL :

Lecture des articles du code civil

Consentement des époux

II – DEROULEMENT DE LA CEREMONIE

Propos d'accueil par le Maire ou l'Officier d'Etat Civil.

« G. et M.C., parents et amis, c'est pour moi une grande joie de vous accueillir, au nom de tous mes concitoyens, dans cette Mairie dont je suis, par la voie du scrutin, devenu le premier citoyen. Je vais, au nom et sous les auspices de la République, procéder à votre union sous la Forme du mariage républicain, civil et laïque. Vous me direz que, pour ce qui est de la forme républicaine et civile, je viens de la consacrer, puisqu'en réalité, c'est la seule forme légale prévue au Code Civil de la République ; mais il n'est pas inutile de rappeler devant cette assemblée qui nous accompagnera tout au long de cet événement, qu'il s'y trouve des laïques et des croyants de diverses spiritualités qui croient aux vertus de Liberté, de Tolérance et de Fraternité inscrites dans les Lois de notre République, Une, Indivisible, Sociale et Laïque. Je suis fier de croire, en particulier, que la tolérance signifie simplement qu'on accepte que l'autre ne pense pas comme moi, sans pour autant le haïr. En ce troisième millénaire : « Il faut que l'on puisse être athée sans passer pour un scélérat et croire en Dieu sans être traité d'imbécile ». G. et M.C., je viens de vous déclarer unis par les liens du mariage et cette cérémonie de mariage civil n'est certes pas une vaine formalité administrative à laquelle on se soumet dans une hâte distraite, comme à une chose dont on désire se débarrasser au plus vite, avant de passer aux affaires plus importantes. Non, le mariage civil est une cérémonie fondamentale, et lui seul donne force et garantie de la Loi aux Devoirs, mais aussi aux Droits des époux à l'égard l'un et de l'autre, tels qu'ils sont prévus par le Code Civil. Toutefois ces articles du Code Civil, dont il vous a été donné lecture, dans leur froide précision, ne définissent que les dispositions légales, qui sont certes précieuses, mais qui ne font aucune référence aux liens affectifs, aux conduites dictées par le sentiment qui se trouvent à la base du mariage que vous avez contracté. De ce point de vue, les textes légaux ne sont pas suffisants. Alors faisons place à l'émotion... La vraie aventure de vie, le défi clair et haut, n'est pas de fuir l'engagement mais de l'oser. Libre n'est pas celui qui refuse de s'engager. Libre est celui qui, ayant regardé en face la nature de l'amour, ses abîmes, ses passages à vide et ses jubilatons, se met en marche, décidé à en vivre coûte que coûte l'odyssée.

Libre est celui qui, sans refuser ni les écueils, ni le sublime, est prêt à perdre plus qu'il ne craignait pour gagner l'inestimable : La promesse tenue, l'engagement honoré dans la traversée sans feinte d'une vie d'Homme et de Femme. L'amour commence lorsque l'on préfère l'autre à soi-même, lorsque

l'on accepte sa différence et le respect de sa liberté. Accepter que ses pensées soient habitées par d'autres présences que la nôtre, c'est vouloir, comme la plus haute preuve d'amour, que l'autre soit fidèle à lui-même. Dans la plus amoureuse étreinte, c'est un être libre que nous étreignons, avec tous ses possibles, même ceux qui nous échappent. G. et M.C., vous vous êtes choisis, déclarés destinés l'un à l'autre et capables de traverser la vie avec ses joies et ses épreuves. Vos regards rayonnent de confiance. Tous, nous partageons vos espoirs. G. et M.C., vous désirez prendre l'engagement de conformer votre vie de couple aux idéaux républicains et laïques, Nous vous demandons d'écouter toujours la voix de votre conscience et d'être contents partout, de tout et avec tout, si l'honneur n'y est pas contraire. M.C., le promets-tu ? G., le promets-tu ? G. et M.C., vous avez voulu que des personnes qui partagent vos idéaux, parents ou amis, soient les témoins privilégiés de votre engagement. Vous les avez choisies librement et en toute confiance. M.C., dis-nous qui sont tes témoins ? J'ai choisi pour témoins L. et L. G., dis-nous qui sont tes témoins ? J'ai choisi pour témoins G. et A.. G., L., L., A. veuillez vous lever. Vous engagez-vous à offrir à G. et M.C., les conseils de votre expérience s'ils le désirent et à leur donner votre affection s'ils ont besoin de sympathie, de consolation ou de réconfort ? Vous, G., L., L. et A., le promettez-vous ? Nous vous invitons à écouter maintenant quelques réflexions que nous avons réunies à votre intention et qui caractérisent votre engagement de Républicain laïque. « Vous vous aimez ... et en ce jour qui voit votre union, votre joie est profonde. Pour que cette joie demeure, soyez vigilants partout et toujours. Des événements de différentes natures vous attendent. Ce ne sont pas eux les maîtres de votre destin ; ils l'influencent, mais n'en décideront pas définitivement. Chaque homme, chaque femme est l'artisan de son bonheur. Veillez à ce que ces événements soient heureux et trouvez-y votre bonheur. Quant aux situations pénibles, faites en sorte que l'amour soit votre guide. En tout être, dans celui de votre conjoint, respectez la dignité de la personne humaine. G. et M.C., les propos que vous venez d'écouter ont éveillé chez vous, nous le souhaitons, une émotion certaine. » « En signe de libre acceptation de vos nouvelles responsabilités, nous vous invitons à vous lever et à vous passer mutuellement les bijoux que vous avez choisis pour sceller votre union. G. et M.C., au terme de cette cérémonie si émouvante, j'ai l'immense plaisir, au nom de tous ici présents, de vous souhaiter nos vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité. Nous allons maintenant partager avec vous la lumière, cette lumière révélée qui vous éclairera, nous l'espérons tout au long de votre vie ».

Musique de fond «VII – La Commune» de Jean Ferrat

Chacun à un bout de la salle va allumer une bougie et allumer la bougie d'un invité qui passera ainsi la lumière de l'un à l'autre. Nous restons convaincus que, guidés par la liberté de conscience qui est la vôtre, votre couple constituera un exemple enviable. Nous formons tous des vœux ardents pour qu'il en soit ainsi.

Musique « VIII – Le chiffon rouge de Michel Fugain

-----ooOoo-----